**Lettre-type de protestation d’individu**

À qui de droit,

Je vous écris pour vous dire mon désaccord avec le maintien de la taxe santé pour financer notre système public de santé.

La taxe santé est injuste parce qu’elle ne tient pas compte du revenu des personnes, et que le montant à payer est le même, pour une personne dont le revenu est de 20 000$ et une autre dont le revenu est de 200 000$.

Avant les élections, Madame Marois a dénoncé cette taxe comme étant « ***…ce qui se fait de pire en matière de fiscalité… injuste… régressive…*** » et le Parti québécois s’est engagé, s’il était élu, à l’abolir.

Or, une fois élu, le nouveau gouvernement péquiste a plutôt décidé de la maintenir pour 2012, et pour 2013, il annonce que la taxe sera « modulée », c’est-à-dire calculée différemment… Mais le Parti québécois ne s’était pas engagé à moduler la taxe santé : **il s’était engagé à l’abolir!**

Le financement de notre système public de santé doit se faire **en fonction de la capacité de payer** de toutes et tous, entreprises et individus. Et cela passe **par un impôt proportionnel au revenu des hommes et des femmes, des individus et des entreprises.**

**C’est pourquoi je continue de demander :**

* **l’abolition de la taxe santé parce qu’elle est injuste et inéquitable; et**
* **que le financement des services publics sociaux et de santé se fasse par le biais des impôts en fonction de la capacité de payer des individus et des entreprises.**

Enfin, je veux aussi rappeler à Madame Marois et à son gouvernement que des promesses, ça se tient!

Bien à vous,

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Nom et adresse de la personne, et date )